

Conseil municipal de Saint Nicolas du 03-10-2016

Présents: Mmes Esperance JULIEN, Ghislaine LARTIGUE, Nadine LEZAY-PINSON, MM. Patrick CREMA, Stéphane LIMOUSIN, Jean-Marie ROBERT, Pascal ROTTE, Philippe ROCCHIETTI.

Absents excusés: MM. Alain PERRY, Guy DAUZON, Guillaume LEJEUNE.

1- Point sur les finances de la commune

La situation financière a été présentée au 30 septembre 2016. Il n'y a pas d'écarts majeurs par rapport aux prévisions budgétaires.

2- Point sur les travaux, approbation étude AC2I

Travaux de voirie :

La 2ème tranche des travaux de réfection de la chaussée entre Caudecoste et Saint Sixte a commencé. Les travaux se feront en 2 phases au lieu de 4. En trois mois, la route sera refaite entre Caudecoste et Saint Sixte . Les bas-côtés seront consolidés et les buses seront remplacées au printemps 2017.

Travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village :

Tout d'abord Mme le Maire fait un rappel sur l'historique du projet, puis elle nous présente les résultats de l'étude d'AC2I.

L'étude est approuvée à l'unanimité des présents.

Une réunion publique sur la présentation du projet aura lieu le 22 novembre 2016 à 18h30

3- Validation du PLUi

Le zonage est arrêté et sera validé par le Conseil Communautaire. Les résultats seront validés en Juillet 2017.

Une réunion publique pour le PPRI aura lieu le 1^{er} décembre à 18h30

4-Création poste adjoint animation

Mme Robert est ATSEM. Depuis 3 ans, elle est salariée de l'association les amis du RPI avec un contrat de droit public, mais on ne peut pas la titulariser en tant qu'ATSEM car elle n'a pas le concours.

Afin de pouvoir l'embaucher, dans un premier temps, en tant que « stagiaire » de la fonction publique puis en contrat, il faut créer un poste d'« adjoint d'animation ».

Cette création de poste est approuvée par 7 voix, il y a eu 1 abstention.

5- Délibération transport scolaire

L'Agglomération d'Agen paie le transport scolaire des élèves du RPI pendant les 141 jours d'école et les refacture aux municipalités de Saint Nicolas – Saint Sixte – Sauveterre Saint Denis: le coût annuel est de 27 € par enfant.

Une carte de transport va donc être remise aux élèves. Une contribution de 10 € par enfant sera demandée aux familles, le solde de 17 € par enfant sera à la charge des municipalités.

6- Questions diverses

- Une étude de prix pour réduire le coût des assurances a été lancée : des devis ont été demandés à plusieurs compagnies.
- Il faut reconduire l'abonnement au logiciel de comptabilité Cosolus : 703,22 €
- Un arrêté sur la divagation des chiens errants a été pris.
- L'île sur la Garonne va être nettoyer: C'est la DDT qui est chargée des travaux.
- Le contrôle sanitaire de la cantine s'est bien passé. Les conclusions sont les suivantes:
 - Il faut acheter une table de préparation en inox pour la préparation froide.
 - Dans la salle de préparation froide le plafond est en dalle alors qu'il devrait être en dur. Cela est du à un manquement de l'architecte lors de la conception du bâtiment.
 - Il manque un thermomètre laser pour prendre la température des produits.
 - Il manque un bureau qualité pour les analyses trimestrielles.
- L'Agglomération fait une étude pour prendre la compétence des services « petite enfance ». Nous attendons les résultats de cette étude.
- Pour la rentrée 2016, il y a 6 enfants de moins scolarisés au sein du RPI. Il n'y aura pas de rentrée d'élèves de moins de 3 ans en janvier. Il faut noter que la maîtresse de maternelle par en congé maternité en décembre.

Fin de séance à 23h00.